



Fédération québécoise
du canot et du kayak

155

DM7.8

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

4545 av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal Québec) H1V 3R2
Téléphone : (514) 252-3001 Télécopieur : (514) 252-3091
Courriel : info@canot-kayak.qc.ca Site Internet : www.canot-kayak.qc.ca

Montréal, le 19 juillet 2001

Par télécopieur et par la poste

Madame Jocelyne Beaudet
Présidente de la Commission
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 6A6

Télécopieur : (418) 643-9474

Objet : commentaires et éclaircissements additionnels concernant le
détournement de la rivière Manouane

Madame,

Nous vous écrivons pour compléter le témoignage de la Fédération québécoise du canot et du kayak par quelques renseignements et observations qu'il ne lui a pas été possible d'inclure dans l'addenda à son mémoire, faute de temps. Nous commenterons par la même occasion la lettre d'Hydro-Québec datée du 12 juillet dernier et portant sur le mémoire de la Fédération.

Le débit d'étiage

Hydro-Québec indique « qu'en cas d'étiage sévère au lac Saint-Jean, il y a malheureusement aussi un étiage sévère sur la rivière Manouane. Actuellement, le débit peut être réduit à moins de quatre mètres cubes par seconde (4 m³/s)

durant cette période, au site du barrage » (DT10 : 2005). Pour bien comprendre la portée de cette affirmation, il faudrait savoir :

- à quel mois de l'année cette situation se produit;
- à quelle fréquence elle se produit.

Par rapport à la première question, notons que, pour toute la saison canotable, le débit mensuel moyen le moins élevé se produit au mois d'août actuellement, et il est de 37,2 m³/s au barrage (PR-3 : 5-17). L'écart entre cette moyenne et une valeur inférieure à 4 m³/s est plutôt phénoménal. Dans le tableau 5.9 (PR-3 : 5-16), on peut lire que la probabilité que le débit ne dépasse pas 19,3 m³/s au mois d'août est de 10%. La probabilité que le débit tombe sous 4 m³/s est vraisemblablement infime.

Il nous semble inutile de sacrifier des conditions qui prévalent 99% du temps pour améliorer des conditions qui n'ont que 1% ou moins de probabilité de se produire. Plusieurs générations de canoteurs pourraient vraisemblablement fréquenter la Manouane sans jamais connaître ces conditions extrêmes. Aussi, le risque fait intrinsèquement partie de la vie des canots-campeurs. Risque de pluie abondante ou de sécheresse, d'extrême chaleur ou de froid... Mieux vaut courir le risque d'une année sur cent d'extrême sécheresse, que de généraliser de telles conditions.

En cas de sécheresse aussi extrême, la situation s'imposerait graduellement dans toute la région et serait déjà connue (on ne passerait pas brusquement d'un débit de 37 m³/s à 4 m³/s du jour au lendemain, quoique l'inverse puisse se produire), comme on l'a vu en 1996. Pour des voyages en partance du km 110 de la rivière ou du lac Duhamel, les pagayeurs reporteraient leur voyage.

Si une telle situation n'était pas improbable, il faudrait sérieusement remettre en question l'espoir de produire, avec les installations hydroélectriques envisagées, la quantité d'énergie attendue.

La rupture du parcours

Quoique nous ayons déjà expliqué la question de la « rupture » que causerait les travaux d'Hydro-Québec sur le cours de la rivière Manouane, quelques précisions sont peut-être souhaitables.

Vu la définition donnée à l'expression « parcours canotable », il n'est pas exclu qu'un parcours canotable présente de longs portages, pouvant même atteindre 15 km ou plus. Historiquement, les Français qui ont parcouru le territoire de la Nouvelle-France, comme les autochtones avant eux, parcouraient les rivières dans les deux sens. De nos jours, toutefois, les rivières sont exploitées par les canoteurs à des fins récréotouristiques et non comme des voies de communication entre des territoires de chasse ou des lieux de commerce. Dans

ce contexte, multiplier la longueur des portages en réduisant le débit revient nécessairement à réduire l'intérêt d'une section de rivière. Passé un certain seuil, plus personne ne fréquentera cette section.

L'appréciation de l'intérêt d'un parcours ne repose pas seulement sur la longueur totale et le nombre des portages à faire, relativement à la longueur totale du parcours ou du temps alloué à la descente; c'est un critère parmi d'autres. Il faut aussi considérer l'intérêt des portages eux-mêmes, qui sont une occasion de faire de la randonnée et d'apprécier des paysages souvent les plus spectaculaires (chutes, canyon). Or, la proposition d'Hydro-Québec est d'allonger les portages tout en altérant le paysage qui pourrait les rendre intéressants. La perte est double.

Quand on considère le total des pertes, il n'y a pas de doute que plus personne, après la construction du barrage, ne voudra canoter la section en aval du barrage : on perd bel et bien la continuité d'un long parcours.

Le niveau d'eau dans la dernière section

John Burcombe, du Mouvement Au Courant, nous informe des débits qui prévalaient dans la rivière Manouane au moment de la descente de Lucie Carrier, dont nous avons cité le témoignage dans l'addenda à notre mémoire. Les données, obtenues du ministère de l'Environnement du Québec pour le km 50 de la rivière, en aval du lac Duhamel, sont les suivantes :

- 9 juin : 132 m³/s;
- 10 juin : 113 m³/s;
- 11 juin : 102 m³/s;
- 12 juin : 91 m³/s;
- 13 juin : environ 80 m³/s.

Malheureusement, l'équipement s'est brisé, et il n'a pas été possible d'enregistrer les débits du 14 et du 15 juin, nous rapporte M. Burcombe.

Mme Carrier était de retour le 15 juin. On peut constater qu'elle a bénéficié d'excellentes conditions de débit pendant son voyage sur la Manouane. Si on compare une valeur approchant de 132 m³/s au débit mensuel moyen du mois d'août (77,9 m³/s à cet endroit). Malgré cela, elle rapporte déjà la très faible profondeur de l'eau en maints endroits.

Cela n'augure pas bien du résultat lorsque le débit au km 50 descendra à une moyenne de 45,1 m³/s, au mois d'août, après le détournement.

En amont du barrage

Nous croyons qu'Hydro-Québec oublie l'impact du territoire inondé en amont du barrage, lorsqu'elle affirme : « Entre le barrage et le lac Manouane, la rivière Manouane demeurera à son état actuel » (lettre du 12 juillet).

Pour les canoteurs, il n'y a aucun gain à la création d'un lac artificiel sur un parcours.

Les besoins en électricité

Nous avons pris note des précisions d'Hydro-Québec quant au volume d'énergie réellement disponible pour satisfaire les besoins énergétiques du Québec. Notre erreur repose sur le fait que nous nous sommes fondés sur le Rapport annuel 2000 de l'entreprise pour faire notre calcul. Or, le rapport annuel ne fait pas mention des pertes électriques encourues lors du transport et de la distribution et n'indique pas que ces pertes n'ont pas été escomptées dans le rapport de production. Si c'est inscrit quelque part, il faudrait nous indiquer où, car nous n'avons trouvé aucune indication à cet égard.

Cela nous étonne. À notre connaissance, les données fournies dans un rapport annuel devrait donner un portrait assez juste de la situation. L'écart entre ce qui est produit et ce qui est vendu représente habituellement un stock, à moins qu'il ne s'agisse d'un produit périssable que l'on ne peut emmagasiner. S'il y a une perte liée à la détérioration de la marchandise, c'est apparent.

Nous ne sommes pas en mesure de réfléchir au sens du 13 TWh de pertes électriques indiqué dans le Plan stratégique. On nous dit que la question est débattue devant la Régie de l'énergie.

Toutefois, si la situation est telle que nous la décrit Hydro-Québec, il y a lieu de s'interroger encore davantage sur le manque de vigueur des initiatives en efficacité énergétique. Afin d'illustrer le potentiel d'économie d'énergie, nous soumettons à la Commission le calcul suivant. Quoique très imparfait, il donne une bonne indication de la voie à suivre.

Dans l'addenda au mémoire de la FQCK, le résultat du projet pilote de Négawatt Production est exposé : il y a eu « 5 857 000 kilowattheures économisés par année grâce au projet » réalisé avec la participation de 1320 ménages lavallois. L'économie d'énergie est de 14% de la consommation.

Si on applique cette réduction aux ventes d'Hydro-Québec pour le secteur « domestique et agricole », en prenant la donnée dans le rapport annuel, on obtient une économie d'énergie plutôt considérable, soit 14% de 51,7 TWh, ce

qui équivaut à 7,2 TWh. C'est l'équivalent de plusieurs dizaines de projets comme le détournement de la Manouane!

Il y a donc un potentiel d'économie assez rapide qui compenserait aussi une partie des pertes électriques puisque, en diminuant la consommation d'énergie, on diminue par le fait même le volume d'énergie perdu en cours de transport et de distribution. (Il faut aussi considérer qu'une part des pertes de 13 TWh est associée aux transactions à l'étranger.)

En plus de ces économies d'électricité, l'efficacité énergétique permettrait d'épargner du pétrole. Voyons si nous pouvons faire le calcul.

Selon les données trouvées sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec¹, il y aurait environ 3 051 118 ménages au Québec, en 2001.

Divisons le nombre de ménages au Québec par le nombre de ménage ayant participé au projet pilote en ce qui concerne la réduction de la consommation de pétrole pour faire fonctionner un véhicule automobile, afin de savoir combien de fois nous pourrions espérer reproduire l'économie d'énergie réalisée à Laval. Il y avait 1240 ménages, soit 62% de 2000.

3 051 118 ménages au Québec divisé par 1240 ménages par projet = 2460 projets.

Calculons l'économie de pétrole espérée pour le seul secteur résidentiel, grâce à ces mesures d'efficacité énergétique appliquées aux véhicules personnels :
2460 projets * 446 500 litres de pétrole économisés par année grâce au projet = 1 098 390 000 litres de pétrole économisés par année.

Nous sommes conscients de l'imperfection de ce calcul, puisque les habitants des banlieues utilisent davantage l'automobile que ceux de Montréal, par exemple. Nous ne sommes pas outillés pour faire une analyse précise du potentiel réel. Toutefois, nous pensons que ce calcul est valable à titre d'illustration. Même si l'économie ne pouvait être que la moitié, il y aurait tout de même 500 millions de litres épargnés chaque année.

Comme bénéfice secondaire d'un tel effort de rationalisation dans le seul secteur résidentiel, il y aurait de la création d'emplois durables, ainsi qu'une sensibilisation de l'ensemble de la population aux questions énergétiques.

Avec la marge de manœuvre obtenue, d'autres solutions aux besoins énergétiques peuvent être développées. Notons que les États-Unis encouragent actuellement l'installation d'équipements de production sur le lieu de consommation (panneaux solaires) et la tarification inversée. Cette dernière signifie que toute électricité produite et non consommée est récupérée dans le

¹ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/perspectives_demo/pers96-2041/pop-men-rmr.htm

réseau. Selon un article paru dans Le Devoir récemment les compteurs d'Hydro-Québec permettrait la tarification inversée. Or, le Québec jouit d'un nombre d'heures d'ensoleillement exceptionnel. Il y aurait des avantages à encourager l'initiative de ce côté.

Cela revient à faire jouer les forces du marché en faveur de la conservation.

Un dernier commentaire : Hydro-Québec a toujours refusé de dévoiler le fondement de ses prévisions de croissance de la consommation de l'électricité, comme s'en est plainte la Régie de l'énergie dans son avis rendu public en décembre 1999 sur l'opportunité d'accorder une nouvelle quote-part aux promoteurs privés dans le plan de ressource d'Hydro-Québec. Comme la loi 116, en juin 2000, a soustrait à la Régie toute compétence en matière de prévision des besoins et de planification intégrée des ressources, il n'y a pas grand espoir que l'on sache quelle est réellement la situation.

Hydro-Québec a annoncé l'ouverture d'une école pour former de nouveaux ingénieurs spécialisés dans le domaine de l'hydroélectricité. Ne vaudrait-il pas mieux ouvrir une école pour former des ingénieurs dans le domaine énergétique en général, qui puissent élaborer d'autres solutions que le harnachement ou le détournement progressif de toutes les rivières du Québec?

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La vice-présidente,



Sophie DeCorwin